



Bulletin d'information

Assemblée communale



Une Assemblée communale ordinaire est convoquée pour le **lundi 13 décembre 2021, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école.**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 25 octobre 2021, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et voter la modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets ;
3. Discuter et voter le règlement communal sur les émoluments ;
4. Discuter et voter les budgets 2022, fixer les éléments de base ;
5. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Marjolaine Herbert, Monsieur Julien Cordier et leurs enfants Esteban et Pénélope, ressortissants de France, domiciliés à Develier ;
6. Divers.

La modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets ainsi que le règlement communal sur les émoluments sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale du 13 décembre 2021, au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Selon les recommandations du Délégué aux affaires communales, l'Assemblée communale doit se tenir dans le respect des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique. Les Autorités communales prendront toutes les mesures afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Argumentaire des points de l'ordre du jour

2. Discuter et voter la modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets

L'exécutif propose une modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets par l'introduction d'un nouvel article permettant la prise en compte d'exceptions. Dans le cadre du budget 2022, le Conseil communal a décidé de proposer une baisse de la taxe d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence et selon l'article 3, alinéa 1 du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets.

3. Discuter et voter le règlement communal sur les émoluments

Selon la Loi cantonale sur les émoluments, les Autorités communales peuvent percevoir des émoluments et des taxes d'utilisation en contrepartie de leurs prestations et interventions. Elles ont droit, en outre, au

remboursement de leurs débours. C'est notamment pour cette raison que le Conseil communal a décidé de soumettre ce nouveau règlement pour approbation à l'Assemblée communale.

4. Discuter et voter les budgets 2022, fixer les éléments de base

Les informations concernant les budgets 2022 sont publiées sur le site internet de la Commune.

5. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Marjolaine Herbert, Monsieur Julien Cordier et leurs enfants Esteban et Pénélope, ressortissants de France, domiciliés à Develier

Madame Marjolaine Herbert, Monsieur Julien Cordier et leurs enfants Esteban et Pénélope demandent la nationalité suisse et le droit de cité communal de Develier. Ils sont de nationalité française et la famille vit à Develier depuis le 1^{er} octobre 2009.

Nouveaux collaborateurs de la Commune - erratum

Une erreur s'est glissée dans le dernier bulletin d'information concernant la fonction de Madame Camille Rossé à l'Unité d'Accueil pour écoliers « La Récré ». Elle a été engagée en tant qu'éducatrice de l'enfance ES en formation en cours d'emploi pour une durée de 3 ans à 50% et non en tant que stagiaire.

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël aura lieu les

- **jeudi 9 décembre 2021, de 17h00 à 19h00, devant le bureau communal ;**
- **samedi 11 décembre 2021, de 10h00 à 12h00, devant le bureau communal.**

Ils seront vendus aux prix suivants :

- 1 m 00 Fr. 22.00
- 1 m 50 Fr. 28.00
- 2 m 00 Fr. 34.00



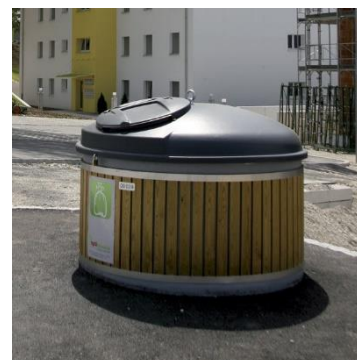
Ramassage des ordures ménagères

Les conteneurs semi-enterrés sont en fonction depuis quelques semaines maintenant. Les Autorités communales se permettent de rappeler quelques règles élémentaires :

- les sacs taxés doivent être déposés dans les Moloks® ;
- si un conteneur est plein, merci de déposer les sacs dans un autre conteneur.

Dès le 1^{er} janvier 2022, les conteneurs 800 l avec puces seront vidés les jeudis.

Pour Develier-Dessus, les tournées de ramassage auront lieu le lundi. En l'absence de Moloks®, un conteneur de 800 l sera posé sur la place près de la fontaine pour le dépôt des sacs taxés.



Cercle scolaire Bourrignon-Develier

Les statuts du cercle scolaire Bourrignon-Develier ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales en date du 9 septembre 2021. Les conseils communaux des deux communes ont décidé de la date du 1^{er} août 2022 pour l'entrée en vigueur de ces statuts. Les élèves de Bourrignon et Develier seront donc réunis dès la rentrée scolaire d'août 2022.

Vente de bois de feu

Les personnes désirant commander du bois de feu, provenant des forêts de la Bourgeoisie de Develier, sont invitées à s'annoncer auprès du garde forestier, Monsieur David Lachat, au

079 695 28 92

jusqu'au 28 février 2022.



Pour le façonnage des ramilles et les bûches finlandaises, vous pouvez également directement contacter le garde forestier au numéro ci-dessus.

Le triage forestier Rangiers-Sorne se recommande pour toute demande concernant la fabrication de mobilier en bois sur mesure, tel que :

- fontaines ;
- tables et bancs sur mesure (pour l'extérieur et l'intérieur) ;
- bûches finlandaises ;
- porte-manteaux.

Il étudie toute demande selon besoin.

Visite à la l'adresse <https://www.facebook.com/Triage-Rangiers-Sorne-1463671013719829/>

Travaux en cours – quelques informations

Les travaux concernant l'alimentation en eau de secours, par l'interconnexion des réseaux d'eau de Develier et Delémont, ont débuté au mois d'octobre et se dérouleront jusqu'au printemps 2022.

La première étape de l'assainissement du réservoir « Le Pécal » touche à sa fin. La suite des travaux sera réalisée dès janvier 2022.

La pose du revêtement sur la route cantonale à Develier-Dessus sera effectuée l'année prochaine en raison des conditions météo. Les travaux de remplacement de la conduite d'eau dans le hameau sont terminés.

Agenda des manifestations

GED - Jass et vente de pâtisseries

Samedi 27 novembre 2021, dès 14h00, halle de gymnastique de l'école primaire

Votation fédérale

Dimanche 28 novembre 2021, de 10h00 à 12h00, bureau communal

Fenêtres de l'Avent

Du 1^{er} au 24 décembre 2021.

Vente des sapins de Noël

Jeudi 9 décembre 2021, de 17h00 à 19h00, devant le bureau communal

Samedi 11 décembre 2021, de 10h00 à 12h00, devant le bureau communal

Fête de Noël des aînés

Samedi 11 décembre 2021, dès 16h00, Restaurant Le Raisin

Assemblée communale

Lundi 13 décembre 2021, à 19h30, halle de gymnastique de l'école primaire

Fermeture du bureau communal

A l'occasion des Fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé dès le jeudi 23 décembre 2021, à 17h00, et jusqu'au lundi 10 janvier 2022.

Voeux des Autorités communales

« La nouvelle année marque le début d'une nouvelle page : nouvelles personnes à rencontrer, nouvelles aventures à vivre, et nouveaux souvenirs à créer ! Nous vous souhaitons plein de bonheur pour toutes ces nouvelles choses. »



Les Autorités communales, l'administration et les services communaux ainsi que le personnel de l'UAPE vous présentent leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Adresse et horaire

Commune mixte de Develier

Rue de l'Eglise 8
2802 Develier

Téléphone : 032 422 15 15

Messagerie : administration@develier.ch

Internet : www.develier.ch

Heures d'ouverture du guichet :

Lundi : 11 h 00 - 12 h 00 16 h 00 - 17 h 00

Mardi : 11 h 00 - 14 h 00

Mercredi : 11 h 00 - 12 h 00 16 h 00 - 17 h 00

Jeudi : 11 h 00 - 12 h 00 16 h 00 - 19 h 00

Vendredi et

veilles de fêtes : 11 h 00 - 12 h 00 Fermé l'après-midi